

l'agriculteur normand

La Presse Agricole de Normandie

Service Annonces Légales

1, rue Léopold Sédar Senghor – CS 50634 – 14914 CAEN Cedex 09

Tél. : 02.31.70.88.19. Mail : an.legales@agriculteur-normand.com

Caen, le 4 avril 2025

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 107324-1

Cette annonce a été mise en ligne le **06//04/2025** sur www.agriculteur-normand.com

Pour le département : **CALVADOS**



P. FEREY

AVIS DE FUSION-ABSORPTION

HIPPOCAMPE CAEN

SA au capital de 2 682 192 Euros

Siège social : 9 Rue Ferdinand Buisson 14280 SAINT-CONTEST

RCS CAEN 314 614 884

HIPPOCAMPE BRESSUIRE

SARL au capital de 289.008 Euros

Siège social : Zone Industrielle n° 2, Rue des Meuniers - 79300 BRESSUIRE

RCS NIORT 314 054 917

Suivant acte SSP du 31/01/2025, il a été établi un projet de fusion par voie d'absorption de la Société HIPPOCAMPE BRESSUIRE par la Société HIPPOCAMPE CAEN. En conformité de ce projet, la Société HIPPOCAMPE BRESSUIRE a apporté son actif pour 2 223 017,95 €, à charge pour la Société HIPPOCAMPE CAEN de payer le passif de cette Société, soit 54 397,79 €. L'apport net a été fixé à 2 268 620,16 €. Aux termes de l'A.G.E du 28/03/2025 de la Société HIPPOCAMPE CAEN :

-Il a été décidé de réduire le capital de 670 548 € par imputation des pertes et réduction de la valeur nominale de chaque action de 16 à 12 € pour le porter à 2 011 644 €

-le projet de fusion a été approuvé

-la rémunération des apports selon le rapport d'échange de 1 part de la société HIPPOCAMPE BRESSUIRE pour environ 9,44 actions de la société HIPPOCAMPE CAEN a été approuvée

-l'augmentation de capital en résultant a été approuvée et il a été décidé d'augmenter le capital de la société HIPPOCAMPE CAEN de 38 964 € pour le porter à 2 050 608 € par création de 3 247 actions nouvelles de 12 € chacune

-il a été pris acte que l'apport net réalisé par la société absorbée s'élève finalement à 2 170 815 € au lieu de 2 268 620,16 €, que le montant de l'augmentation de capital de la société HIPPOCAMPE CAEN sera de 38 964 euros, que le montant de la valeur nette comptable de la participation de la société HIPPOCAMPE CAEN dans la société HIPPOCAMPE BRESSUIRE qui sera annulée s'élève à 1 107 268 euros et que la différence entre ces sommes, soit 1 024 583 euros, représente le montant prévu de la prime de fusion à hauteur de 2 378 euros et du boni de fusion à hauteur de 1 022 205 euros qui doivent être inscrites au bilan de la Société HIPPOCAMPE CAEN à un compte Prime de fusion et Boni de fusion

-la prime de fusion de 2 378 € et le boni de fusion de 1 022 205 € ont été approuvés

-la fusion et corrélativement la dissolution de la société HIPPOCAMPE BRESSUIRE est devenue définitive le 28/03/2025, avec effet rétroactif au 01/01/2025

-il a été décidé de modifier l'article 8 des statuts. Anciennes mentions : 2 682 192 € divisé en 167 637 actions de 16 €. Nouvelle mention : 2 050 608 € divisé en 170 884 actions de 12 €